



LYCEE PIERRE DE FERMAT

Parvis des Jacobins - BP 7013
31068 TOULOUSE CEDEX 7

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lyc-fermat-toulouse/>

TEL : 05 62 15 42 15

FAX : 05 62 15 42 33

mail: 0310036w@ac-toulouse.fr

INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE DES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles sont des formations exigeantes de niveau élevé, qui ne peuvent être suivies, avec profit, que par des élèves réunissant des qualités marquées : aptitudes intellectuelles, volonté et capacité de travail accentuées et motivation affirmée. La contrepartie de ces efforts est la réussite assurée par l'intégration dans une ENS, l'école des Chartes, une Grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce, ou encore l'accès dans les meilleures conditions à une deuxième ou troisième année de licence à l'Université.

• QUE COUTENT LES ETUDES ?

Le Lycée Pierre de Fermat est un Lycée public : la scolarité y est gratuite.

• COMMENT S'INSCRIRE AU LYCEE PIERRE DE FERMAT ?

Les modalités de demande d'inscription font l'objet d'une procédure informatisée nationale dans le cadre du "Dossier Unique Post-Bac". **La candidature doit être faite par Internet dans le Lycée dans lequel vous suivez une scolarité en classe de Terminale en vous conformant aux indications fournies par votre établissement.** Elle peut également être saisie à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Pour tout complément, vous pourrez vous reporter au « guide du candidat » en ligne à partir du jeudi 2 décembre 2010 sur le site national « admission post bac » à l'adresse suivante :

<http://admission-postbac.fr>

A partir de cette saisie, vous avez à constituer un dossier pour chacun de vos vœux. Le descriptif détaillé des différentes phases de cette procédure et son calendrier figurent sur ce site.

Cette procédure va vous permettre de déposer un maximum de 12 dossiers de candidature dans toutes les formations de Classes Préparatoires, dont 6 au maximum dans la même voie, de définir votre ordre de préférence, et d'avoir ainsi les meilleures chances d'être admis(e), en fonction de la qualité de votre dossier dans une classe et un établissement répondant au mieux à vos choix et vos compétences.

Dans cette procédure, l'ensemble des établissements que vous avez sollicités vont tous disposer de votre dossier et le traiter simultanément, indépendamment les uns des autres. Ainsi, pour établir vos vœux, nous vous conseillons la stratégie de la simplicité : choisissez, dans l'ordre réel de vos préférences, les classes et les lycées auxquels vous êtes candidat(e) ; faites preuve d'ambition, mais prenez aussi la précaution d'élargir au maximum vos vœux à des classes et à des établissements variés, en utilisant au besoin l'ensemble des vœux possibles.

Les réponses à vos demandes vous seront données à partir du 9 Juin 2011 par Internet et vous devrez confirmer votre acceptation de la proposition qui vous sera éventuellement faite.

L'inscription administrative proprement dite ne pourra avoir lieu qu'après l'obtention du Baccalauréat (donc début Juillet).

• PLUS DE RENSEIGNEMENTS ? UN CONSEIL PERSONNALISÉ ?

Afin de pouvoir répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser, le Lycée Pierre de Fermat vous propose :

⇒ de vous ouvrir ses portes le samedi 29 janvier 2011 de 9h00 à 12h30	⇒ Son site Internet : http://www.ac-toulouse.fr/lyc-fermat-toulouse/
	⇒ Un contact par mail : 0310036w@ac-toulouse.fr

• L'HEBERGEMENT :

Garçons et filles peuvent être admis en qualité d'interne, d'interne externé (le petit déjeuner et les deux repas sont pris au Lycée Fermat), de demi-pensionnaire ou d'externe.

Au moment de l'établissement de vos vœux, vous pouvez demander au choix : l'internat impérativement, pas d'internat ou bien internat "si possible". Dans ce dernier cas, au moment d'ordonner vos vœux, le classement doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, vous avez la possibilité de classer vos candidatures en fonction du mode d'hébergement ("Internat" ou "sans Internat"). Un candidat qui privilégie le mode d'hébergement (Internat) devra classer par ordre de priorité des établissements avec le mode d'hébergement.

Par exemple :

1 – Lycée Pierre de Fermat avec Internat	4 – Lycée Pierre de Fermat sans Internat
2 – Lycée X avec Internat	5 – Lycée X sans Internat
3 – Lycée Y avec Internat	6 – Lycée Y sans Internat

Par contre un candidat qui privilégie l'établissement par rapport au mode d'hébergement a intérêt à classer en priorité cet établissement avec ses deux modalités d'hébergement.

Par exemple :

1 – Lycée Pierre de Fermat avec Internat	4 – Lycée X sans Internat
2 – Lycée Pierre de Fermat sans Internat	5 – Lycée Y avec Internat
3 – Lycée X avec Internat	6 – Lycée Y sans Internat

Si vous souhaitez optimiser vos chances d'entrer au Lycée Pierre de Fermat, c'est le deuxième mode de classement que nous vous conseillons. En effet si, bon an mal an, nous inscrivons 480 nouveaux élèves toutes sections confondues, seulement environ 180 places à l'Internat peuvent être offertes à ces nouveaux élèves (toutes sections confondues).

Toute demande d'hébergement peut être accompagnée, au moment de la constitution du dossier, d'un courrier de motivation et de pièces justificatives (avis d'imposition, attestation de bourse) permettant de rendre la demande prioritaire.

Des renseignements complémentaires sont en ligne sur le site Internet du Lycée et ci-après.

● BOURSES NATIONALES :

Le régime des Bourses, pour les Classes Préparatoires, est celui des Bourses d'Enseignement Supérieur.

Vous faites votre demande de bourse en constituant votre Dossier Social Etudiant (DSE) entre le *15 janvier et le 30 avril*, via le site Internet du CROUS de l'Académie dans laquelle vous êtes actuellement en terminale.

Attention : vous pouvez obtenir une bourse d'enseignement supérieur même sans avoir eu droit à une bourse au Lycée car les conditions d'attribution et les plafonds de ressources sont différents. Ne manquez pas de vous renseigner le plus tôt possible (dès le 15 janvier, sur www.cnous.fr) et, surtout, sans attendre une notification d'admission éventuelle.

● INSCRIPTION UNIVERSITAIRE :

Les CPGE sont désormais inscrites dans le système européen des ECTS, permettant une reconnaissance des années faites en CPGE pour poursuivre ses études à l'Université sans perte de temps. Les étudiants en CPGE inscrits au Lycée Pierre de Fermat peuvent bénéficier, par le biais de conventions spécifiques avec diverses universités, Toulousaines ou non, d'un accès simple et avantageux à ces équivalences.

● L'INSCRIPTION EN PRATIQUE

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les candidats effectueront toutes leurs démarches à partir d'une adresse et d'un calendrier national uniques en utilisant obligatoirement le site : admission-postbac.fr
Chaque élève scolarisé en terminale suivra les indications données par son établissement. Tous les élèves peuvent également se reporter au « guide du candidat » en ligne à partir du jeudi 2 décembre 2010. Enfin, une rubrique « aide » est disponible à chaque page du site.

- Avant de commencer son inscription, chaque élève doit avoir une adresse électronique valide, se munir de son numéro INE et de son n° d'inscription au bac (qui figure sur le relevé des notes des épreuves anticipées de français) et se munir de ce même relevé de notes.
- Pour l'inscription sur le site « admission post bac »
 - pour les élèves de terminale scolarisés dans un lycée en France ou un Lycée français à l'étranger : il leur suffit de saisir leur numéro INE et leur date de naissance ; les autres informations sont déjà pré remplies. Le candidat doit vérifier ces informations et, le cas échéant, les corriger ou les compléter (téléphone, adresse électronique ...).
 - Pour tous les autres candidats : il faut saisir l'ensemble des informations concernant l'état civil, les coordonnées (dont adresse électronique) et la scolarité suivie.
- Lors de leur première connexion sur le site, il est attribué à tous les candidats un numéro d'inscription (qui figurera sur chaque fiche de candidature) et un code confidentiel. Ce numéro et ce code seront demandés à chaque connexion.

LE CALENDRIER :

- **saisie des candidatures**, du jeudi 20 janvier au dimanche 20 mars 2011 (les élèves peuvent se renseigner sur les formations à partir du menu « recherche d'une formation ») ;
- **attention**, après avoir imprimé leur fiche de candidature, les élèves n'ont plus la possibilité ni d'ajouter ni de supprimer des candidatures. N'attendez toutefois pas le dernier moment pour imprimer, le site risque d'être encombré les derniers jours ;
- **classement des candidatures** par ordre de préférence entre le 20 janvier et le 31 mai 2011 (lorsqu'ils hiérarchisent leurs vœux, les candidats ne connaissent pas leur positionnement entre "retenu", "liste d'attente" ou "refusé") ;
- toutes les formations, sélectives ou non, sont interclassables entre elles ; cependant, dans le cas de figure où un candidat ferait figurer une candidature dans une formation sans sélection (L1 à l'Université) avant une ou plusieurs formations sélectives, les vœux pour cette formation sélective placés après une L1 ne peuvent faire l'objet d'une proposition d'admission ;
- **Pour les candidats issus d'un Lycée public ou privé sous contrat, il n'est plus demandé de dossier papier** : le dossier est intégralement transmis sous forme numérique.
- réponse impérative lors des trois phases d'admission des 9 et 23 juin et du 14 juillet, tant que le candidat n'a pas donné un « OUI définitif »
- A noter que depuis plusieurs années, aucune place n'est proposée par le Lycée lors de la procédure complémentaire, la plupart des places étant attribuées lors de la première phase.

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LES POINTS SUIVANTS :

- le fait de positionner un vœu en 5ème ou 6ème rang n'est pas pénalisant puisque les établissements demandés n'ont pas connaissance du rang des vœux formulés
- la hiérarchisation des candidatures est très importante, elle doit refléter les souhaits de l'élève
- la signification et les implications très différentes des 4 réponses possibles lors des phases d'admission en juin (voir encadré ci-dessous)
- l'absence de réponse dans les délais conduit à l'élimination du candidat

- **OUI définitif** : l'élève accepte définitivement la formation qui lui est proposée ; aucune autre formation ne lui sera plus proposée (il n'a plus à se reconnecter lors des phases suivantes)
- **OUI mais** : l'élève accepte la proposition qui lui est faite mais il espère, sans en avoir la garantie, avoir une proposition sur une formation mieux classée sur sa liste de vœux lors d'une phase d'admission ultérieure ;
- **NON mais** : l'élève refuse la proposition qui lui est faite mais il maintient sa candidature pour des vœux mieux placés ; attention, dans ce cas, l'élève n'est pas sûr d'avoir d'autres propositions lors des phases suivantes et il peut ne plus être admis dans la formation refusée ni dans celles placées au-dessous
- **Démission générale** : l'élève n'est plus candidat à aucune des formations gérées sur admission post bac

Tant qu'il n'a pas répondu « OUI définitif », l'élève doit IMPERATIVEMENT se reconnecter lors de la phase d'admission suivante. Les réponses autres que « OUI MAIS » impliquent un engagement ou comportent des risques qu'il importe de bien mesurer.